

Avis DE CERTIFICATION

Un bulletin de Groupe CSA à lire de toute urgence

Captage de signaux et commandes n° 22

Voir la pièce jointe no 1 pour les entrées en vigueur.

Le 21 septembre 2017

Voir la pièce jointe no 1 pour la date limite de présentation des demandes

Nous annonçons : Publication de la norme C22.2 n° 205-17- Équipement de signalisation

Voir la pièce jointe n° 2 pour les numéros de classe visés.

Pour acheter la norme, visitez nous à www.shop.csa.ca

Qui est visé ?

- Fabricants d'équipements de détection de signaux, de fonction de signalisation pour indiquer une alarme ou un statut et fonction d'activation ultérieure.
- Équipement de contrôle d'accès, équipement de gestion de l'énergie, systèmes domotiques et appareils de détection de signaux, installés dans des accessoires à compteur.
- Fabricants de stérilisateurs d'eau UV en ligne et purificateurs à l'ozone.
- Fabricants de détecteurs de gaz toxiques, y compris des détecteurs d'ozone et de radon.

Que devez-vous faire ?

- Le personnel de la Prestation de services de Groupe CSA communiquera avec vous afin de vérifier la conformité à chaque révision qui s'applique à la conception de produits compris dans vos rapports de certification visés. Outre la mise à jour de vos certificats de conformité et de vos rapports de certification, des essais peuvent être requis pour assurer la conformité aux nouvelles exigences.
- Veillez nous faire parvenir votre réponse au plus tard 30 jours après avoir reçu la lettre de soumission accompagnée de la demande de services de certification CSA. Vous devez nous envoyer votre

réponse d'ici les dates de demande indiquées dans la pièce jointe no 1 afin d'assurer la mise à jour complète de votre registre de certification d'ici les dates d'échéance correspondantes indiquées dans la pièce jointe no 1. Si des essais sont requis, nous vous informerons des échantillons dont nous aurons besoin.

Approbations :

La norme C22.2 n° 205 - Équipement de signalisation a été publiée en mai 2017 et est donc applicable. Cette troisième édition de la norme remplacera les éditions précédentes pour évaluer les constructions nouvelles et alternatives de produits. Pour les certifications aux États-Unis :

La norme UL 294 - Équipement de contrôle d'accès, édition 6, s'applique.

La norme UL 916 - Gestion de l'énergie, édition 5, s'applique.

La norme UL 464A - Dispositifs de signalisation sonore, édition 1, s'applique.

Principales modifications :

Voir la pièce jointe no 3

Historique et justification :

Voir la pièce jointe no 4

Pour toute question relative à votre dossier ou à vos produits, veuillez-vous adresser à l'associé du personnel technique du Groupe CSA qui s'occupe de votre dossier.

Aller à <http://www.csagroup.org/fr/services/essais-et-certification/certified-product-listing/> et entrer votre numéro de contrat principal ainsi que les numéros de classe associés à cet avis afin de déterminer lesquels de vos produits sont affectés.

Pour des questions techniques sur cet avis de certification

Communiquez avec Eomal Fernando
par téléphone au 416-747-2623, télécopieur au 416-747-4149
ou par courriel à eomal.fernando@csagroup.org

La nouvelle édition de la norme ou les modifications annoncées dans le présent avis peuvent être utilisées pour la certification à partir de la date de publication du présent avis. La «date d'entrée en vigueur» du présent avis est la date à laquelle les conditions actuelles, applicables aux produits certifiés énumérées dans les numéros de classe touchées, expirent et la nouvelle édition de la norme ou les modifications annoncées dans le présent avis deviennent les seules exigences qui peuvent être utilisées pour la certification.

Dans le cas où les produits actuellement certifiés ne sont pas conformes aux dernières exigences décrites dans le présent avis après la "date d'entrée en vigueur", la certification de ces modèles peut être interrompue.



Rendez-vous au www.csagroup.org où vous pouvez cliquer sur "Contactez-nous" pour voir le répertoire téléphonique de nos bureaux et partenaires.

Pièce jointe n° 1

Entrée en vigueur

- i.) Pour CSA C22.2 n° 205 :
Pour les détecteurs de gaz toxiques, la date d'entrée en vigueur est le 2 juillet 2020. Toutes les demandes doivent être envoyées au plus tard le 2 novembre 2018.
- ii) Pour UL 294 - Équipement de contrôle d'accès, la date d'entrée en vigueur est le 2 décembre 2018. Toutes les demandes doivent être envoyées au plus tard le 1er décembre 2017.

Pièce jointe n° 2

Classes visées :

classe no:

4812 03, APPAREILLAGE DE SIGNALISATION - Équipement de gestion de l'énergie
*4812 04, APPAREILLAGE DE SIGNALISATION - Dispositifs sonores
*4812 05, APPAREILLAGE DE SIGNALISATION - Système de signalisation
*4812 06, APPAREILLAGE DE SIGNALISATION - Divers
4812 07, APPAREILLAGE DE SIGNALISATION - Signalisation et détection
4812 08, APPAREILLAGE DE SIGNALISATION - Appareillage relié à un réseau de télécommunication
4812 10, APPAREILLAGE DE SIGNALISATION - Détecteurs
4812 11, APPAREILLAGE DE SIGNALISATION - Systèmes de signalisation visuel
4812 12, APPAREILLAGE DE SIGNALISATION -- Sonore
4812 13, APPAREILLAGE DE SIGNALISATION – Systèmes sonore
4812 14, APPAREILLAGE DE SIGNALISATION – Stérilisateur d'eau
4812 83, APPAREILLAGE DE SIGNALISATION - Équipement de gestion de l'énergie - normes US
4812 84, APPAREILLAGE DE SIGNALISATION - Sonore - normes US
4812 85, APPAREILLAGE DE SIGNALISATION - Système - normes US
4812 86, APPAREILLAGE DE SIGNALISATION - Divers - normes US
4812 88, APPAREILLAGE DE SIGNALISATION - Appareillage relié à un réseau de télécommunication - normes US

« * » indique que le numéro de classe n'est plus valide pour les éditions 2012 et 2017 de la norme C22.2 n° 205.

Pièce jointe n° 3

Principales modifications

		Type	
Article(s)	Modifications	Exigences supplémentaires	Changements techniques majeurs
1.6	Ajout de l'équipement alimenté par une source d'alimentation de classe 2 à énergie limitée		
4.10	Référence à la double isolation dans la norme C22.2 n° 0.1		
4.15.4	Référence aux batteries rechargeables dans la norme CAN/CSA C22.2 n° 60950-1		
4.19.8	Exigences en matière de contrôle des températures et de coupures thermiques		

		Type	
Article(s)	Modifications	Exigences supplémentaires	Changements techniques majeurs
4.20.5.1	Fonctions de sécurité mises en œuvre par les appareils électroniques/Capteurs et autres appareils dans un système de communication fermé		
4.20.6	Exigences EMC pour les appareils de contrôle de classe B et C. Référence à l'essai d'immunité rayonnée (tableaux 13 et 14)		
4.20.7	Contrôles utilisant des dispositifs à effet Hall		
4.20.8	Mesures de sécurité pour les fonctions de classe B et C		
4.20.9	Exigences pour les détecteurs de gaz toxiques et de radon		
4.20.11	Équipement de contrôle d'accès pour les zones d'accès restreint		
4.20.6	Exigences en matière d'équipement de contrôle d'accès		
4.27	Exigences en matière d'équipement de gestion de l'énergie		
4.28	Soupapes et actionneurs électriques		
5.7	Marquages pour les détecteurs de gaz et de radon		
6.18.4	Essai d'endurance thermique pour l'équipement électronique		
6.19.2.2	Révisions de l'essai anormal		
6.20.3	Essai d'immunité au champ magnétique à la fréquence du réseau		
8.5	Stérilisateurs d'eau UV et autres équipements qui émettent un rayonnement UV		
9.0	Exigences pour les détecteurs de gaz toxiques (applications commerciales)		
10.0	Exigences pour les modèles électroniques de détecteurs de radon (applications domestiques)		
Annexe B (normative)	Stérilisateurs d'eau UV en ligne, purificateurs à l'ozone et dispositifs similaires		
Annexe D (normative)	Détecteurs de gaz (toxiques)		
D.2.9	Essais de fabrication et de production		
Annexe E (normative)	Détecteurs de radon		
E.1.6	Essais de fabrication et de production		

Pièce jointe n° 4

Historique et justification

La norme CSA C22.2 n° 205-17 - Équipement de signalement, troisième édition, a été préparée par le sous-comité sur l'équipement de signalisation standard, sous la juridiction du Comité technique sur les produits de consommation et commerciaux et du Comité directeur stratégique sur les exigences en matière de sécurité électrique, et elle a été officiellement approuvée par le Comité technique. Cette édition remplace les éditions précédentes publiées en 1983 et 2012.